

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE ET DU 6 OCTOBRE 2023

Liste des délibérations communautaires

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
18/09/2023	253	TABLEAU DES EFFECTIFS	Approuvée
18/09/2023	254	CENTRE CULTUREL C ³ LE CUBE - DISPOSITIF DROITS CULTURELS EN TERRITOIRE NORMAND - DEMANDE DE SUBVENTION	Approuvée
18/09/2023	255	CENTRE CULTUREL C ³ LE CUBE - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ELECTRIQUES ET DE COMMANDE	Approuvée
18/09/2023	256	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE PROJET SIEGE COMMUNAUTAIRE ET MEDIATHEQUE - MISSION COMPLEMENTAIRE	Approuvée
18/09/2023	257	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN-SUR MER AFFECTES AU TOURISME	Approuvée
18/09/2023	258	PARTENARIAT CREC ANALYSE DE L'EVOLUTION DU TRAIT DE COTE	Approuvée
18/09/2023	259	GESTION DES DECHETS - ETUDE REDEVANCE SPECIALE	Approuvée
06/10/2023	260	CONVENTION D'ADHESION AU GIP RESAH - TELEPHONIE MOBILE	Approuvée
06/10/2023	261	AQUANACRE MISSION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ETUDE MODES DE GESTION	Approuvée

« [Publié le 17/10/2023. Délibérations consultables sur le site internet www.coeurdenacre.fr](http://www.coeurdenacre.fr) rubrique « C2N »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DIX HUIT SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
12 09 2023

DATE D'AFFICHAGE :
12 09 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE 12
PRESENTS 8
VOTANTS 8

TABLEAU DES EFFECTIFS

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guillouard, Anne-Marie Marie, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Daniel Guerin.

Etaients absents et excusés : Nicolas Delahaye, Yves Gauquelin, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Marie.

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Service comptabilité

Cœur de nacre a engagé une procédure de recrutement pour un emploi d'assistant comptable au sein du service comptabilité, à la suite du départ du titulaire du poste en août dernier.

Aussi, au terme de cette procédure, il est proposé d'effectuer les démarches réglementaires nécessaires au recrutement des agents.

Service urbanisme

Cœur de nacre a engagé une procédure de recrutement pour un emploi de chargé d'études urbanisme / droit des sols au sein du service urbanisme, à la suite du départ du titulaire du poste le 1^{er} septembre 2023.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique (CGFP),

APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

ACCEPTTE le recrutement d'agents non titulaires :

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article L.332-23-1° du CGFP)

- Un emploi d'adjoint administratif à temps complet (5^{ème} échelon) au service comptabilité, à compter du 25 septembre 2023 en contrat à durée déterminée d'un an.

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article L.332-23-1° du CGFP)

- Un emploi d'attaché à temps complet (2^{ème} échelon) au service urbanisme, à compter du 1^{er} octobre 2023 en contrat à durée déterminée de trois mois.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de travail correspondants tels que présentés, dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DIX HUIT SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
12 09 2023

DATE D'AFFICHAGE :
12 09 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 8
VOTANTS : 8

**CENTRE CULTUREL
C³ LE CUBE
DISPOSITIF DROITS
CULTURELS EN
TERRITOIRE
NORMAND
DEMANDE DE
SUBVENTION**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guillouard, Anne-Marie Marie, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Daniel Guerin.

Etaient absents et excusés : Nicolas Delahaye, Yves Gauquelin, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Marie.

* ----- *

Monsieur le Président précise que la Région Normandie propose aux collectivités un nouveau dispositif d'aide en faveur des politiques culturelles locales. La priorité concerne l'accès universel à l'art et à la culture dans un souci d'équité territoriale.

Aussi, il est proposé de solliciter le soutien financier de la Région au titre des projets du centre culturel C³Le Cube pour un montant de 15 000 €.

A ce titre, pour la saison 2023/2024, deux actions sont déjà identifiées :

- Le projet de territoire « 44-24 » : il s'agit d'un projet participatif autour des commémorations du 80^{ème} anniversaire du Débarquement impliquant les habitants du territoire durant plusieurs mois avec un collectif de journalistes et d'artistes spécialisés dans la valorisation des récits locaux ;

- Une création participative autour du chant, la « chorale éphémère » : A l'occasion du spectacle « Débuts » programmé en janvier 2024, des ateliers chant seront ouverts à tous pour monter une chorale éphémère autour d'un répertoire populaire et accessible.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

SOLLICITE le soutien financier de la Région au titre des projets du centre culturel C³ Le Cube pour un montant de 15 000 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20230918-BC18092023-254-DE
Date de télétransmission : 05/10/2023
Date de réception préfecture : 05/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DIX HUIT SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
12 09 2023

DATE D'AFFICHAGE :
12 09 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 8
VOTANTS : 8

**CENTRE CULTUREL
C³ LE CUBE
TRAVAUX
D'INFRASTRUCTURES
ELECTRIQUES ET DE
COMMANDE**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guillouard, Anne-Marie Marie, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Daniel Guerin.

Étaient absents et excusés : Nicolas Delahaye, Yves Gauquelin, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Marie.

* ----- *

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de réaliser des travaux sur le réseau électrique de commande au sein du centre culturel communautaire C³ Le Cube. Cet investissement permettra de faire évoluer l'éclairage scénique avec des projecteurs led.

L'offre la mieux disante a été proposée par la société MASSELIN au prix de 9 624,87 € HT.

Cette opération s'inscrit dans un programme pluriannuel visant à moderniser le parc d'éclairage scénique et à réduire sensiblement les consommations énergétiques.

L'aide de la Région Normandie et de l'Etat (Fonds vert) sera sollicitée.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'engagement des travaux électriques préalables à la modernisation du parc d'éclairage scénique du centre culturel C³Le Cube.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'offre la mieux disante présentée par la société MASSELIN au prix de 9 624,87 € HT.

SOLLICITE, à ce titre, le soutien financier de la Région et de l'Etat, au taux le plus élevé.

Le Président, Thierry LEFORT



Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20230918-BC18092023-255-DE
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 06/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DIX HUIT SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
12 09 2023

DATE D'AFFICHAGE :
12 09 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 8
VOTANTS : 8

**ASSISTANCE A
MAITRISE D'OUVRAGE
PROJET SIEGE
COMMUNAUTAIRE ET
MEDIATHEQUE
MISSION
COMPLEMENTAIRE**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guillouard, Anne-Marie Marie, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Daniel Guerin.

Etaient absents et excusés : Nicolas Delahaye, Yves Gauquelin, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Marie.

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que Cœur de Nacre a confié au cabinet *L2 Architectes* la définition d'un programme nécessaire au lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre concernant le projet de siège administratif communautaire et d'une médiathèque à Douvres-la-Délivrande.

Le budget de la mission établi à 8 300 € HT n'intégrait pas initialement l'accompagnement de la collectivité jusqu'au choix du lauréat du concours.

Aussi, il est proposé d'approuver une mission complémentaire d'assistance pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre, dans la limite d'un montant global de 15 000 € HT.

La procédure de concours d'architectes pour la réalisation du siège administratif de Cœur de Nacre et d'une médiathèque communautaire a été lancée le 13 juillet 2023.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE la mission complémentaire d'assistance pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre, dans la limite d'un montant global de 15 000 € HT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20230918-BC18092023-256-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DIX HUIT SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
12 09 2023

DATE D'AFFICHAGE :
12 09 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 8
VOTANTS : 8

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN-SUR MER AFFECTES AU TOURISME

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guillouard, Anne-Marie Marie, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Daniel Guerin.

Etaient absents et excusés : Nicolas Delahaye, Yves Gauquelin, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Marie.

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-5-III et L 1321-1, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Aussi, à l'instar des démarches conduites pour les bureaux d'information touristique situés à Courseulles-sur-mer et Luc-sur-mer, il convient d'établir une convention de mise à disposition des biens situés à Saint-Aubin-sur-mer nécessaires à l'exercice de la compétence tourisme par l'intercommunalité.

Cette mise à disposition concerne deux sites :

- *La Halle*, située 72 bis rue Pasteur à Saint-Aubin-sur-mer (parcelle cadastrée section AD n°214, d'une superficie de 285 m²). Seule la partie des locaux affectée à l'exercice de la compétence tourisme est concernée ;
- Le Bureau d'information touristique, situé digue Favreau rue Pasteur (parcelle cadastrée section AC n°8, d'une superficie de 28 m²).

Ce transfert des droits patrimoniaux du propriétaire, sans transférer le droit de propriété, emporte l'intégralité de la prise en charge par la communauté de communes Cœur de Nacre des dépenses d'entretien courant et des réparations nécessaires à la préservation des biens et équipements, ainsi que des impositions foncières et assurances. La communauté de communes Cœur de Nacre est également en charge du renouvellement des biens mobiliers.

Les biens sont ensuite mis à disposition de l'office de tourisme intercommunal *Cœur de Nacre Tourisme*, dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens.

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer, avec la Commune de Saint-Aubin-sur-mer, la convention de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence tourisme par l'intercommunalité.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DIX HUIT SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
12 09 2023

DATE D'AFFICHAGE :
12 09 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 8
VOTANTS : 8

**PARTENARIAT CREC
ANALYSE DE
L'EVOLUTION DU
TRAIT DE COTE**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guillouard, Anne-Marie Marie, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Daniel Guerin.

Étaient absents et excusés : Nicolas Delahaye, Yves Gauquelin, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Marie.

* ----- *

Monsieur le Président précise que la communauté de communes Cœur de Nacre a besoin d'améliorer la connaissance de l'évolution de son trait de côte, dans le cadre de ses compétences relatives aux risques littoraux.

Le Centre de Recherche en Environnement Côtier (CREC) de l'Université de Caen-Normandie, installé à Luc-sur-mer, propose de réaliser un bilan de l'évolution des plages de Cœur de Nacre et de son trait de côte, à partir des données disponibles et à la faveur de nouvelles investigations.

Durant la période de 1995 à 2011, le CREC a eu pour mission de suivre ce secteur du littoral avec la mise en place d'un suivi au droit de 5 stations, matérialisées par des bornes en bois, réparties de Courseules-sur-mer à Saint-Aubin-sur-mer, dans le cadre du suivi initié par le Conseil Départemental du Calvados.

Le CREC dispose par ailleurs d'une base de données historique sur pratiquement toute la surface de l'estran du territoire de Cœur de Nacre, qu'il a continué à enrichir après la fin du suivi du Conseil départemental. Cette base repose sur des données Lidar (laser aéroporté) acquises dès 2009 et complétées en 2013 puis en 2014.

La proposition du CREC vise à mettre à jour la connaissance de l'évolution des plages entre 2009 et 2023, en s'appuyant d'une part sur des données complémentaires disponibles et d'autre part sur un nouveau levé topographique à réaliser à l'automne 2023.

Le montant de la prestation s'élève à 11 687,50 € HT.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE le projet de convention proposé par le Centre de Recherche en Environnement Côtier (CREC) attaché à l'université Caen Normandie, en faveur du suivi de l'évolution du trait de côte.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à engager les dépenses afférentes au prix de 11 687,50 € HT.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DIX HUIT SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
12 09 2023

DATE D'AFFICHAGE :
12 09 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 8
VOTANTS : 8

GESTION DES DECHETS ETUDE REDEVANCE SPECIALE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guillouard, Anne-Marie Marie, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Daniel Guerin.

Etaient absents et excusés : Nicolas Delahaye, Yves Gauquelin, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Marie.

* ----- *

Monsieur le Président précise que depuis 2016, le service public de gestion des déchets de Cœur de Nacre a fait évoluer sa tarification auprès des contribuables pour permettre une prise en compte de la production de déchets de chacun.

Ainsi, chaque producteur de déchets redevable d'un avis foncier participe au financement du service à travers la TEOM Incitative.

Pour autant, un certain nombre de producteurs de déchets (de type ménagers ou assimilés) collectés par notre service public ne participe pas au financement du service ou de façon partielle au regard du service proposé :

- ceux exonérés de droit de TEOM,
 - ceux ne possédant pas de foncier bâti (marché, vendeurs ambulants...),
- ceux bénéficiant de tournées complémentaires (restaurants en été) ...

L'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité à la collectivité d'instituer une redevance spéciale (RS) permettant de facturer au producteur le cout réel du service rendu.

Aussi, après avis favorable de la commission gestion des déchets, il est proposé d'engager une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en faveur de la mise en œuvre d'une redevance spéciale.

Le groupement de cabinet conseil *AJBD* et *CITEXIA* a proposé une offre d'accompagnement décomposée comme suit :

- Une phase de diagnostic du service rendu aux professionnels et leur participation au financement du service (analyse financière de la redevance camping et de la TEOMI des professionnels).
- Une phase de scénario d'évolution de la redevance spéciale (RS) - création d'un simulateur de RS afin de déterminer les seuils d'assujettissements, les seuils d'exclusion, les flux facturés...
- Un plan d'action pour la mise en œuvre du scénario retenu comprenant une phase de concertation avec les professionnels du territoire.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, afin d'étudier la mise en œuvre d'une redevance spéciale pour les déchets des professionnels collectés par le service public communautaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le devis correspondant à l'offre du groupement *AJBD* et *CITEXIA* au prix de 15 050 € HT.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE SIX OCTOBRE A 12H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
29 09 2023

DATE D’AFFICHAGE :
29 09 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9

**CONVENTION
D’ADHESION
GIP RESAH
TELEPHONIE MOBILE**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie de Luc-sur-mer, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Nicolas Delahaye, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guillouard, Anne-Marie Marie, Philippe Chanu, Daniel Guerin, Alexandre Berty.

Etaient absents et excusés : Yves Gauquelin, Patrick Lermine, Jean-Luc Guingouain.

Secrétaire de séance : Nicolas Delahaye.

* ----- *

Monsieur le Président informe que la communauté de communes recherche un nouvel opérateur pour la gestion de sa flotte de téléphonie mobile (17 téléphones actuellement).

L'offre la mieux-disante est proposée par la société ORANGE. Les prix ont été négociés dans le cadre d'une centrale d'achat issue du GIP RESAH. Ce groupement d'intérêt public (GIP) créé initialement par et pour les établissements hospitaliers a élargi récemment ses services et offres d'achat aux collectivités locales.

L'adhésion de Cœur de Nacre à ce groupement d'achat permettrait aux Communes membres de l'intercommunalité de bénéficier également des tarifs avantageux mutualisés.

Le budget estimatif concernant la téléphonie mobile des services communautaires s'élève à 15 000 € jusqu'en avril 2026, date de clôture du marché souscrit avec Orange par le GIP RESAH.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes Cœur de Nacre au Groupement d'Intérêt Public RESAH et les cotisations afférentes, afin de bénéficier de tarifs mutualisés pour les services de téléphonie mobile.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au GIP RESAH.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE SIX OCTOBRE A 12H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
29 09 2023

DATE D’AFFICHAGE :
29 09 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9

**CENTRE AQUATIQUE
AQUANACRE
MISSION
D’ASSISTANCE A
MAITRISE D’OUVRAGE**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie de Luc-sur-mer, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Nicolas Delahaye, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guillouard, Anne-Marie Marie, Philippe Chanu, Daniel Guerin, Alexandre Berty.

Etaient absents et excusés : Yves Gauquelin, Patrick Lermine, Jean-Luc Guingouain.

Secrétaire de séance : Nicolas Delahaye.

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que Cœur de Nacre est engagée dans un contrat de délégation de service public pour la gestion d'Aquanacre avec la société RECREA pour la période 2023-2027.

Néanmoins, la collectivité souhaite étudier avec précision d'autres modes de gestion alternatifs. Il s'agit en effet de mesurer les avantages et inconvénients des différentes gouvernances possibles d'un centre aquatique, afin d'envisager la décision la plus adaptée au terme de la gouvernance actuelle (2027).

La société CQFD a proposé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un montant de 3 500 € HT.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer le devis proposé par CQFD au prix de 3 500 € HT.

Le Président, Thierry LEFORT

